

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 27-387-1929 nommant dépositaires comptables les différents chefs de postes administratifs,

n° 27-387-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 février 1929

Numéro JO
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro
28 février 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 6 mai 1922 réglementant comptabilité matière des services locaux de la Côte française des Somalis, Vu la création de nouveaux postes administratifs,

TEXTE INTÉGRAL

Art,1er . Le tableau énumératif des différents comptables annexé à l'instruction pour application de l'arrêté du 6 mai 1922, paragraphe B, dépositaires comptables et détenteurs du matériel en service, est modifié comme suit : Chapitre D . districts.
— Le commandant du cercle le Djibouti et les chefs de postes administratifs dépositaires comptables du matériel en service, chacun en ce qui le concerne.

Art.2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.